



**Direction générale de l'enseignement et de la recherche
Inspection de l'enseignement agricole**

**25 PROPOSITIONS
POUR AMELIORER
L'ACCUEIL DES ETUDIANTS ETRANGERS**

**METGE Jean (coordination)
BOUATOU Annie
BURBAUD Robert
DUCERT Pierre
GALINDO Antoine
GOULLIER Nancy
ROLLET Claude
SLAK Marie-Françoise**

Juin 2009

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
I - LE CHAMP DE L'ETUDE	4
1. La commande	4
2. Le périmètre de l'étude	4
3. Hypothèses, méthodes et outils	5
II - L'ACCUEIL D'ETUDIANTS ETRANGERS EN BTSA	6
1. Les faits marquants récents	6
2. Les recommandations	9
1.1. Le scénario retenu	9
1.2. Les propositions	9
III - L'ACCUEIL D'ETUDIANTS ETRANGERS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR LONG	11
1. Les faits marquants récents	11
2. Les recommandations	16
1.1. Les scénarios envisagés	16
1.2. Les propositions	16
CONCLUSION	21
LES ANNEXES	22
ANNEXE 1 SIGLES UTILISES	22
ANNEXE 2 LES ETUDIANTS INTERNATIONAUX EN FRANCE	23
ANNEXE 3 DOCUMENTS CONSULTES	25
ANNEXE 4 PERSONNES CONSULTEES	27
ANNEXE 5 GUIDES D'ENTRETIEN	33
ANNEXE 6 L'AGENCE CAMPUS FRANCE	35
ANNEXE 7 PROGRAMS TAUGHT IN ENGLISH	36

INTRODUCTION

Le nombre d'étudiants étrangers en France a augmenté de plus de 70 % au cours de la dernière décennie. Avec plus de 260 000 étudiants étrangers en 2007/2008, soit 11,7 % de la population totale étudiante, la France occupe le troisième place mondiale, à peu près à égalité avec l'Allemagne, mais loin derrière les Etats-Unis et le Royaume-Uni (cf. annexe 2).

Ces résultats font ressortir les efforts déployés par les autorités de tutelle et les établissements d'enseignement supérieur pour renforcer l'attractivité de la France en matière d'enseignement supérieur. La création de l'agence CampusFrance, chargée d'assurer la promotion de l'enseignement supérieur français, et la mise en place des « espaces CampusFrance » dans de nombreux pays étrangers sont des opérations significatives de cette politique.

Mais, si le défi quantitatif a été en grande partie relevé, il reste encore beaucoup à faire sur le plan qualitatif, comme l'ont indiqué plusieurs rapports récents. Il convient de faire porter l'effort sur la qualité de l'offre de formation ainsi que sur la qualité de l'environnement de travail et de vie proposés aux étudiants étrangers.

L'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire, dans le cadre de sa mission de coopération internationale, a également fait de l'accueil des étudiants étrangers l'une de ses priorités (cf. circulaire DGER/FOPDAC/C2001 du 26 juin 2001). Plus récemment, le cinquième SPNF défini pour la période 2009-2014 a souligné l'importance des enjeux liés à cette mobilité et la nécessité de la développer. C'est aussi un élément clé de la stratégie d'influence mise en place par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Le rapport d'évaluation sur l'accueil des apprenants étrangers réalisé par l'Inspection de l'enseignement agricole en 2007 à la demande de la DGER faisait état d'un bilan médiocre pour l'enseignement supérieur court et d'un bilan contrasté pour l'enseignement supérieur long. Avec 7 % d'étudiants étrangers en moyenne pour 2006/2007, les écoles de l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire faisaient en moyenne moins bien que les autres écoles d'ingénieurs (10,5 %). L'absence d'une stratégie bien définie avec des objectifs spécifiés et hiérarchisés avait également été soulignée.

Depuis cette date, de profondes réformes structurelles ont permis d'améliorer la lisibilité et l'attractivité de plusieurs pôles régionaux d'enseignement supérieur et de recherche agronomique. Il est permis de penser que ces réformes, qui se poursuivent pour d'autres pôles, pourront avoir à moyen terme un impact positif sur la mobilité entrante, surtout si des mesures d'accompagnement spécifiques sont mises en œuvre dans ce domaine.

C'est pourquoi, la DGER a demandé à l'IEA de faire le point de la situation et de proposer des mesures susceptibles d'améliorer l'accueil des étudiants étrangers.

Ce rapport est le résultat de nos investigations menées auprès des principaux acteurs de la mobilité étudiante et formule des recommandations en la matière. Il est organisé en trois parties :

- la première présente succinctement le périmètre de l'étude, les hypothèses et la méthodologie de travail utilisée.
- la deuxième fait le point de la situation pour les filières BTSA et propose une nouvelle stratégie d'accueil.
- la troisième porte sur l'enseignement supérieur long : elle présente des actions marquantes conduites récemment par certains établissements pour améliorer l'accueil des étudiants étrangers et recommande plusieurs mesures correspondant à deux scénarios.

I - LE CHAMP DE L'ETUDE

1. La commande.

Le Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche a demandé au Doyen de l'Inspection de faire procéder à une étude sur l'accueil des étudiants étrangers complémentaire de celle déjà réalisée en 2007.

Plus précisément, la lettre de commande indique : « *En complément de la précédente étude de l'Inspection sur l'accueil des étudiants étrangers dans les établissements du secondaire et du supérieur, quelles mesures pourraient être prises pour améliorer la situation en termes qualitatif et quantitatif* »

2. Le périmètre de l'étude.

En l'absence de cahier des charges détaillé, afin de mieux définir le périmètre de l'étude, nous nous sommes entretenus, d'une part avec la sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche, d'autre part avec le bureau des relations européennes et de la coopération internationale, qui nous ont fait part de leurs préoccupations pour le domaine concerné :

Plusieurs éléments d'orientation sont ressortis de ces entretiens :

- il ne s'agit pas de répéter une analyse de la situation, déjà présentée en septembre 2007 par l'IEA, mais plutôt de la compléter et éventuellement de la nuancer, en prenant en compte les évolutions du système de formation, en particulier celles de sa composante internationale, au cours des 2 dernières années universitaires, 2007/2008 et 2008/2009.

- il convient de se centrer sur les mesures à prendre en formulant des recommandations pragmatiques qui relèvent des compétences de l'appareil de formation agricole sous tutelle du MAP et susceptibles d'être mises en œuvre dans le contexte actuel. Il n'est pas utile de développer des recommandations de portée générale sur lesquelles la DGER n'a aucune (ou très peu) de prise. A titre d'exemple, l'assouplissement des procédures de délivrance des visas, maintes fois préconisé dans des précédents rapports, ne peut être considéré comme une mesure relevant de décisions de la DGER.

- la problématique de l'accueil des étudiants étrangers doit être abordée dans ses diverses dimensions et non sous le seul angle de ses conditions matérielles et pédagogiques : attractivité du dispositif français d'enseignement agricole (qualité de l'offre de formation, qualité de l'environnement, adéquation aux standards internationaux,...), promotion à l'étranger, détermination de publics cibles, bourses, conditions matérielles d'accueil et de séjour, problème des langues, utilisation des programmes européens,...

- cette problématique se situe dans le contexte général de l'internationalisation du dispositif d'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire français qui fait actuellement l'objet d'une étude plus large commandée par le secrétariat général du MAP au CGAAER. L'établissement pilote du SNA pour la coopération internationale, Montpellier SupAgro, a également été chargé d'engager une étude sur l'accueil des étudiants étrangers qui devrait prolonger celle de l'IEA et appuyer éventuellement la mise en œuvre des recommandations formulées dans la mesure où celles-ci seraient retenues.

- la question de l'accueil se présente différemment dans les établissements d'enseignement technique et dans les établissements d'enseignement supérieur ; il convient donc, comme dans la précédente étude de l'IEA, de les distinguer.

3. Hypothèses, méthodes et outils de l'étude.

Notre travail a reposé sur quatre hypothèses :

- 1) Il existe une marge de progrès importante en matière d'accueil des étudiants étrangers.
- 2) Il est possible de définir des stratégies communes ou à défaut de coordonner les actions principales.
- 3) Il existe dans plusieurs établissements de bonnes pratiques en matière d'accueil qu'il convient de repérer, de mutualiser et d'étendre à d'autres établissements.
- 4) Il est souhaitable de passer, tout au moins partiellement, d'un système de mobilité individuelle à un système de mobilité institutionnelle coordonné.

Les outils utilisés sont de plusieurs types :

- analyse d'études et rapports déjà réalisés, notamment pour le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (cf. annexe 3).
- analyse des bilans et évaluations réalisés par l'Agence CampusFrance.
- conduite d'entretiens semi-directifs auprès de plusieurs catégories d'acteurs au sein de l'appareil de formation agricole (public et privé) : cadres de la DGER, directeurs d'établissement, délégués aux relations internationales, enseignants-chercheurs, étudiants étrangers, chargés de coopération internationale en SFRD, animateurs de réseaux de coopération,... (cf. annexe 4).
- conduite d'entretiens avec des responsables de l'appareil de formation du MESR.
- consultation de responsables du service des relations internationales du MAP et de la direction de la coopération universitaire du MAEE.
- participation à des réunions ou débats traitant de la mobilité entrante.

Deux guides de questionnement ont été élaborés : l'un pour les entretiens conduits dans les EPLEFPA concerne les BTSA, l'autre pour les entretiens conduits dans les établissements d'enseignement supérieur concerne les formations d'ingénieurs, vétérinaires, paysagistes, masters, doctorats (cf. annexe 5).

Au-delà de la collecte des informations complémentaires nécessaires sur les différents items relatifs à la mobilité entrante, les entretiens visaient aussi à tester la faisabilité de certaines mesures déjà évoquées dans les recommandations du rapport 2007 de l'IEA.

60 % environ de ces entretiens se sont déroulés sur site et 40 % ont été réalisés par téléphone (durée de 30 à 60 minutes selon les cas pour ces derniers).

Au final, 70 personnes environ appartenant à 44 établissements d'enseignement, institutions ou organismes ont été consultées :

- Directions du MAP : DGER, DGPAAT et du MAEE : DGCID
- DRAAF-SRFD (3)
- EPLEFPA choisis parmi ceux ayant reçu des étudiants étrangers au cours des dernières années (18)
- Institutions d'enseignement supérieur sous tutelle de la DGER (14) : « grands établissements » nouvellement constitués (4), GIP (1), écoles vétérinaires (2), ENIT (3), écoles de la FESIA (3), ENSP.
- Institutions sous tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (4) : PRES, INP-ENSAT, IUT, ASSODIUT.
- Agence de promotion de l'enseignement supérieur français.
- Espace CampusFrance à l'étranger.

II - L'ACCUEIL D'ETUDIANTS ETRANGERS EN BTSA

1. Les faits marquants récents.

1.1. Une nouvelle procédure d'admission.

Comme les candidats français, les candidats étrangers ont la possibilité de s'inscrire dans les cycles de formation du BTSA selon la procédure définie dans le cadre du dispositif national de recrutement « Admission post-bac » mis en place par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Après avoir expérimenté le dispositif dans six régions, la DGER a décidé de l'étendre à l'ensemble du territoire.

Les modalités d'inscription sont précisées dans la note de service DGER/SDESR/N2008-2148 du 10 décembre 2008. Le dossier à constituer par les candidats étrangers est relativement succinct puisqu'il comporte seulement :

- une photocopie du diplôme étranger ou toute pièce officielle pouvant aider à justifier son parcours de formation,
- le cas échéant, une attestation de pratique de la langue française ou le test de connaissance en français,
- le cas échéant, la fiche pédagogique remplie par ses professeurs et le chef d'établissement où le candidat est scolarisé,
- la fiche de vœux (déjà envoyée en ligne) signée.

Il n'est pas encore possible de déterminer l'impact de cette nouvelle procédure sur l'admission des candidats étrangers. On peut cependant envisager le scénario suivant :

- le nombre de demandes d'inscription pourrait fortement augmenter à court et moyen terme lorsque les candidats étrangers se seront familiarisés avec cette procédure dématérialisée.
- en cas de forte demande, les établissements et les services des DRAAF-SRFD (à qui il revient d'instruire la procédure d'habilitation du diplôme étranger) se trouveront en situation de plus grande insécurité pour statuer sur la recevabilité de l'inscription et l'admission que lorsque les recrutements relevaient de la Commission nationale d'admission organisée par la DRAAF Bourgogne ; cette dernière ayant une expérience avérée du traitement de ce type de candidatures.
- le nombre de candidats admis ne devrait pas beaucoup varier dans la mesure où de nombreux établissements font preuve d'une grande prudence dans leurs décisions d'admission d'étrangers.
- au final, dans l'état actuel des choses et en l'absence de mesures complémentaires, le nombre d'élèves étrangers présents à la rentrée scolaire 2009 devrait rester très faible en raison des difficultés matérielles et administratives rencontrées pour quitter leur pays d'origine.

1.2. Un bilan quantitatif qui demeure médiocre.

Tableau 1 : Proportion d'étudiants étrangers dans les formations supérieures courtes (2007/2008)

	BTSA	STS	IUT
Effectif étudiants	17 592	230 877	117 223
Effectif étrangers	71	5 593	6 277
% étrangers	0,4	2,4	5,4

Sources : MAP/DGER/MISSI MESR/DEPP

L'effectif d'étudiants étrangers dans les filières supérieures courtes de l'enseignement agricole est très faible, alors qu'il n'est pas négligeable dans les filières comparables du MEN et du MESR : il est six fois plus important dans les sections TS de l'EN !

Tableau 2 : Evolution du flux d'étudiants étrangers entrant en BTSA

Admissions	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	07/08	08/09	Total
Admis	77	93	137	212	91	102	97	63			
Présents (1)	35	46	54	55	26	40	39	19	32	54	400
% de présents	45	50	39	26	29	39	40	30			
Reçus examen	12	15	16	17	8						
% reçus	34	33	30	31	31						

Source : Commission nationale d'admission (1998 à 2006) - MISSI (2007 et 2008)

(1) de 1999 à 2006, présents à la rentrée, ensuite présents mi-année scolaire (janvier)

A la rentrée 2008, 54 étudiants étrangers sont entrés dans les filières de BTSA, ce qui traduit une nette reprise après le creux (19) enregistré en 2005. Ces étudiants sont répartis dans une vingtaine d'établissements publics et privés, soit une moyenne de 2,7 étudiants entrant par établissement d'accueil (avec une variation de 1 à 6). Deux tiers environ sont originaires des pays tiers (la plupart de pays africains) et un tiers des pays de l'UE. Pour ces derniers, beaucoup (mais le pourcentage n'est pas connu) sont vraisemblablement résidents sur le territoire français ; en fait, ce sont de « faux étrangers » eu égard à la problématique de l'accueil. En moyenne sur les 10 dernières années, le flux d'étudiants étrangers entrant en classe de BTSA est de 40.

Au total, en 2008/2009, on dénombre 83 étrangers en BTSA dont 50 originaires de pays tiers et 33 originaires de pays de l'UE. Ceci représente à peine 0,5 % de l'effectif total.

Les causes d'une telle situation analysées dans le précédent rapport sont toujours d'actualité. Certains établissements enregistrent passivement les demandes d'inscription des candidats étrangers. Sans appui spécifique, beaucoup de candidats potentiels préfèrent renoncer face aux obstacles administratifs, financiers, et pédagogiques qu'ils ont à franchir.

1.3. Des jeunes en difficultés.

Maintes fois signalées, les difficultés que rencontrent les jeunes étrangers¹ inscrits en classe de BTSA sont toujours importantes. Elles sont de nature très diverse : non maîtrise de la langue française (problème le plus souvent signalé), niveau scolaire insuffisant, manque de ressources financières, difficulté d'adaptation culturelle, problèmes administratifs,...et d'intensité variable selon les cas.

Il faut souligner que les établissements d'accueil s'efforcent d'aider ces jeunes et de trouver des solutions au cas par cas aux problèmes rencontrés. Certains ont même du recruter tel ou tel jeune comme maître au pair afin de pallier leur manque de ressources.

1.4. Des établissements volontaires pour continuer.

Compte tenu des difficultés signalées ci-dessus, dans les conditions actuelles, certains établissements ont fait le choix de ne plus accueillir d'étudiants étrangers. Mais ils sont encore

¹ Remarquons que les élèves issus des départements ou territoires d'outre-mer (en particulier Mayotte, Nouvelle Calédonie, Polynésie Française) connaissent pour certains des difficultés comparables.

nombreux à souhaiter poursuivre cet accueil et même le développer, le considérant comme partie intégrante de leur mission de coopération internationale. Malgré les contraintes, cette activité est souvent bien vécue et son impact positif sur l'ensemble de la communauté éducative de l'établissement est souligné. Quelques-uns (par exemple l'ENILIA de Surgères, l'école des Etablières) reçoivent chaque année un contingent non négligeable de jeunes étrangers en BTSA ; de ce fait, ils ont mis en place des mesures pratiques (tutorat, restauration autonome le week-end, ...) permettant de faire face aux problèmes posés. D'autres établissements qui n'ont jamais reçu de jeunes étrangers en BTSA sont disposés à entreprendre cet accueil sous réserve de bénéficier d'un appui de l'autorité académique et des collectivités régionales.

1.5. La rénovation des BTSA : une opportunité pour l'accueil d'étudiants de l'espace européen.

Très peu d'étudiants des pays de l'UE s'inscrivent en classe de BTSA des EPLEFPA français. De plus, parmi les inscrits, il est probable qu'une proportion importante est déjà résidente en France.

La rénovation en cours des filières BTSA pourrait permettre d'améliorer cette situation à moyen terme, sous réserve que l'insertion dans l'architecture européenne et l'application du système des crédits (ECTS) soient effectives. Pour ce faire, il faut réussir à concilier les impératifs économiques et professionnels (qui nécessitent le maintien du diplôme de BTS à bac+2) et la configuration européenne (semestrialisation, équivalence L2 du BTS, possibilité de poursuivre en L3).

Par ailleurs, de nombreux établissements ont signé la charte ERASMUS. Même si tous les engagements liés à cette charte ne peuvent être encore strictement respectés, ceci permet d'ores et déjà de bénéficier de financements pour des stages courts d'étudiants dans d'autres pays européens. Les mobilités académiques plus classiques (sortantes, mais aussi entrantes) ne pourront pas se développer tant que la semestrialisation, qui constitue la principale difficulté, ne sera pas mise en œuvre²

D'ores et déjà, quelques établissements, par exemple ceux de la région Centre, ont entamé une réflexion sur la création de modules européens susceptibles d'intéresser des étudiants d'autres pays de l'UE, notamment ceux des nouveaux membres. Une telle initiative est particulièrement à suivre.

1.6. Le projet pilote de la région PACA en cours d'élaboration : un modèle possible pour l'accueil des étudiants des pays tiers.

A la suite des journées Euromed tenues en décembre 2008 au LEGTA d'Aix-Valabre, sur l'initiative de la DRAAF-SRFD et de quelques établissements de la région Provence Côte d'Azur, a été entrepris à titre expérimental (avec le soutien de l'IEA) un projet d'accueil en classe de BTSA d'étudiants des pays du Maghreb (essentiellement d'origine tunisienne). Les bases de ce projet sont les suivantes : sélection d'une dizaine de jeunes tunisiens conjointement par les responsables tunisiens et français, validation de l'opération par le SCAC de l'ambassade de France, accueil de ces étudiants dans les classes de BTSA d'un établissement volontaire (EPL d'Avignon) s'engageant sur une charte « qualité » (aspects

² *Il convient toutefois de relativiser l'importance de la semestrialisation des BTSA, souhaitable pour l'accueil en mobilité semestrielle, au regard du potentiel de mobilité en enseignement supérieur court et de l'enjeu du maintien d'une formation professionnalisante de qualité pour l'ensemble des candidats préparant le diplôme.*

matériels et pédagogiques), cofinancement du Conseil régional, suivi des étudiants après la fin de leurs études. Si les obstacles qui demeurent sont levés, cette opération pourrait débuter à la rentrée 2009, ou plus vraisemblablement à la rentrée 2010.

Il ne s'agirait plus ici de mobilités individuelles aléatoires, mais d'une mobilité institutionnalisée, davantage sécurisée, et gérée dans le cadre de conventions bilatérales.

Ce type de mobilité pratiqué depuis de nombreuses années par les IUT pour le recrutement d'étudiants étrangers en DUT comporte de nombreux avantages. Les réussites enregistrées sont presque toujours supérieures à celles de la mobilité individuelle.

2. Les recommandations.

2.1. Le scénario retenu : Réussir l'accueil d'un petit nombre d'étudiants étrangers dans un nombre restreint d'établissements volontaires.

Nous avons fait le choix d'un scénario volontariste excluant le scénario « au fil de l'eau » où on laisserait cheminer le système tel qu'il fonctionne (mal) aujourd'hui. Ce scénario reprend en les agglomérant plusieurs éléments des scénarios présentés dans le rapport précédent, mais les complète sur plusieurs points :

- la priorité demeure l'appui à la mise en place des formations de cadres moyens de niveau bac+2 et bac+3 dans les pays en développement et dans les pays émergents. Ceci répond bien aux besoins de ces pays et entre dans le cadre des stratégies définies par la DGCID du MAEE et de la DGER du MAP.

- en parallèle, l'accueil d'un certain nombre d'étudiants étrangers est maintenu, en particulier dans les spécialités encore non représentées dans les pays d'origine, et sa qualité est améliorée. Un objectif modeste, mais réaliste serait d'accueillir 100 nouveaux étudiants étrangers chaque année : il suffit pour cela qu'une majorité d'étudiants admis (il n'est pas nécessaire de faire de la promotion !) puisse effectivement venir en France. Un deuxième objectif serait d'obtenir un taux de réussite à l'examen d'au moins 50 %.

- pour les étudiants des pays du sud et des pays émergents, on passe de manière progressive d'une mobilité individuelle atomisée vers de nombreux établissements à une mobilité institutionnalisée dirigée vers un nombre plus réduit d'établissements.

- l'accueil d'étudiants européens de type Erasmus est entrepris en relation avec l'inscription des BTSA dans l'architecture européenne.

- les accueils de courte durée (formation continue) sont développés dans le cadre des projets de coopération bilatérale ou multilatérale bénéficiant de financements³

2.2. Les propositions.

Proposition 1 : Mettre en place une mobilité institutionnelle pour les étudiants des pays tiers.

P 1.1 : Conclure des accords bilatéraux.

Ces accords traduits dans une convention écrite entre la DGER et son homologue du pays concerné pourraient prévoir par exemple le nombre d'étudiants accueillis, la procédure de sélection, une préparation au départ dans le pays d'origine, les conditions matérielles de l'accueil, les aspects financiers, le suivi pédagogique pendant et après les études,... Les SCAC des ambassades seraient obligatoirement impliqués dans la négociation de ces accords ; les

³ *Cet objectif ne sera pas traduit en mesures concrètes dans le paragraphe suivant. Il pourrait faire l'objet d'une étude spécifique du Service d'appui aux formations agricoles et rurales à l'international de Montpellier SupAgro.*

consulats devraient en être informés afin de faciliter l'obtention des visas. Les animateurs des réseaux géographiques de coopération auraient un rôle essentiel à jouer dans leur préparation. Les étudiants recrutés dans ce cadre seraient obligatoirement orientés vers des établissements volontaires préparés à cet accueil (cf. proposition 3).

P 1.2 : Entreprendre une démarche proactive de recherche de financement de la mobilité des étudiants des pays en développement.

La plupart des étudiants issus des pays en développement ne sont pas en mesure de financer la totalité de leurs études en France. Il convient de rechercher des sources de financement complémentaires et, pour cela la mobilisation et la contribution des différents acteurs de système seront nécessaires : DGER/BRECI, DRAAF-SRFD, EPL, collectivités régionales, familles,...

Proposition 2 : Développer la mobilité intra UE.

P 2.3 : Développer les partenariats avec des établissements européens proposant des formations de premier cycle (L1 à L3)

P 2.4 : Dans le cadre de la nouvelle architecture des BTSA, mettre en place une offre de formation comportant des modules attractifs pour les étudiants issus des établissements européens partenaires.

Proposition 3 : Organiser un accueil de qualité dans un nombre restreint d'établissements volontaires.

P 3.5 : Etablir une charte qualité pour l'accueil des étudiants internationaux.

Un groupe de travail coordonné par le BRECI et comprenant des représentants des établissements serait chargé d'élaborer cette charte qui devrait comporter à la fois des éléments matériels et des éléments pédagogiques.

P 3.6 : Constituer un réseau d'établissements d'accueil signataires de la charte

P 4.7 : Orienter prioritairement les candidats vers ces établissements bénéficiant du « label accueil des étudiants étrangers »

La nouvelle procédure de recrutement rend plus facile la mise en œuvre de cette mesure. Il est en effet théoriquement possible d'indiquer sur le site la liste des établissements « labellisés », ce qui conduirait vraisemblablement les candidats étrangers à ne pas faire acte de candidature pour les autres.

III - L'ACCUEIL D'ETUDIANTS ETRANGERS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR LONG

1. Les faits marquants récents.

1.1. Un contexte plus favorable à la mobilité, mais encore des handicaps.

La réorganisation de l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire qui se traduit par la constitution de pôles de compétences régionaux a contribué à le rendre plus lisible et plus attractif à l'échelle internationale.

De même, l'insertion de plusieurs établissements dans les PRES mis en place au niveau régional par le MESR devrait à l'avenir constituer un atout supplémentaire dans la mesure où ces structures comportent des services spécialisés dans la promotion du site universitaire régional et dans l'accueil des étudiants étrangers.

Concernant l'offre de formation, la mise en cohérence des cursus des filières ingénieurs avec l'architecture européenne serait un élément décisif pour la mobilité ; mais à ce jour, malgré les progrès réalisés, elle n'est pas encore finalisée et opérationnelle dans de nombreux établissements, ce qui limite son impact.

Demeurent les handicaps généraux, que nous ne rappellerons pas ici, et qui sont ceux de l'ensemble de l'enseignement supérieur français et plus particulièrement du système « Grandes Ecoles ». On se référera pour cela aux rapports cités en annexe.

1.2. Un bilan quantitatif très moyen.

Tableau 3 : Proportion d'étudiants étrangers dans les grandes écoles

	Ens.sup.agro. (2006/2007)	Filière grandes écoles (1) (2007/2008)
Effectif étudiants	13 331	301 525
Effectif étrangers	946	31 624
% étrangers	7	10,5

(1) Comprend aussi les classes préparatoires

Source : DGER (MAP) et DEPP (MESR)

Tableau 4 : Répartition des étudiants étrangers dans les différentes formations de l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire (2006/2007)

Formations de base	Formations 3° cycle	Autres formations	Total
317	604	25	946

Tableau 5 : Pourcentage d'étrangers dans les formations doctorales agronomiques et vétérinaires (2006/2007)

Effectif doctorants	662
Effectif étrangers	131
% étrangers	21

Tableau 6 : Effectif d'étudiants étrangers Erasmus ou assimilés (2006/2007)

Effectif Erasmus	215
% de l'effectif total	1,8

Les données complètes dont nous disposons (déjà citées dans le rapport de l'IEA de 2007) concernent l'année universitaire 2006/2007. Nous n'avons pas rapporté les données partielles des 2 dernières années (07/08 et 08/09) fournies par la MISSI qui ne portent que sur une partie des formations et ne peuvent donc être analysées.

De plus, des interrogations demeurent sur la fiabilité des chiffres annoncés pour les formations dites de 3^o cycle (DNM, Mastères, CEAV, DESV, doctorants) où on retrouve la majorité des étudiants étrangers. Faut-il comptabiliser seulement les étudiants inscrits à l'école ou bien tous les étudiants suivant une formation dans l'école quel que soit l'établissement d'inscription ? La DGER prend en compte, semble-t-il, seulement la première catégorie alors que les établissements dans leurs annonces ou les informations indiquées sur leur site à des fins de communication prennent en compte l'ensemble. Ce problème s'est accentué au cours des dernières années avec le développement des cycles masters co-habilités avec les universités. Pour les doctorants en UMR (rattachées aujourd'hui à une Ecole doctorale), parfois encadrés en cotutelle ou en codirection par deux enseignants-chercheurs d'établissements différents, le problème se pose également.

A l'intérieur même des établissements, nous avons pu constater la difficulté, voire l'impossibilité parfois d'obtenir une information complète sur le nombre d'étudiants étrangers, hors formations de base, à partir d'un seul service (SRI ou DEVE).

En raison de ces incertitudes, nous soulignerons seulement les grandes tendances :

- le pourcentage moyen d'étudiants étrangers inscrits dans les grandes écoles agronomiques et vétérinaires est inférieur à celui de l'ensemble des écoles d'ingénieurs françaises.
- ces étudiants se retrouvent prioritairement dans les formations de masters et non dans les filières ingénieurs et vétérinaires.
- il y a de grandes disparités selon les écoles. .

1.3. Des stratégies « mobilité » en cours de structuration, d'intensité très différente selon les établissements.

Tous les établissements ont pris conscience, certains depuis longtemps, d'autres plus récemment, de l'importance de mettre en place une stratégie de développement de la mobilité internationale des étudiants. La plupart (mais pas tous) indiquent d'ailleurs que l'augmentation du pourcentage d'étudiants étrangers dans leurs effectifs est l'un des objectifs du projet d'établissement.

La définition de cette stratégie, avec des objectifs spécifiés et hiérarchisés, est en cours dans certains établissements, mais demeure à l'état d'ébauche dans d'autres. Comme cela avait été souligné dans le précédent rapport, chaque établissement travaille de manière indépendante, en ordre dispersé, sans référence à une stratégie globale qui pourrait être définie sous la coordination de la DGER.

Quant à la mise en œuvre des actions découlant des stratégies élaborées, elle est réalisée avec une intensité extrêmement variable selon les établissements en fonction du contexte, de leurs caractéristiques propres, de leurs atouts et contraintes, et bien sûr des moyens matériels et humains disponibles. La taille du service des relations internationales qui varie de 1 à 7 selon les établissements est un bon indicateur de cette variabilité.

Pour le secteur public, il nous semble que le fossé a tendance à se creuser entre les trois pôles (grands établissements) francilien, montpellierain et ouest, et les autres écoles qui ont plus de mal à structurer leur stratégie et à y consacrer les moyens nécessaires.

Les écoles vétérinaires constituent une entité spécifique. Les conditions d'entrée et la nature des cursus rendent difficile l'accueil d'étudiants étrangers en études longues. La mobilité entrante est essentiellement le fait d'étudiants européens Erasmus attirés par la qualité de l'enseignement pratique en clinique. Mais l'application des nouveaux textes organisant les études vétérinaires conduira les écoles à faire un effort particulier sur la mobilité sortante, ce qui bénéficiera vraisemblablement aussi à moyen terme à la mobilité entrante.

Quant aux établissements d'enseignement supérieur privés, ils ont depuis longtemps fait en sorte d'attirer de nombreux étudiants étrangers pouvant financer leurs études ; certains d'entre eux ont mené des politiques de promotion et d'accueil très actives à l'image de celle conduite par le groupe ESA d'Angers.

1.4. Quelques actions marquantes.

Les entretiens que nous avons conduits dans diverses institutions et établissements ne visaient pas à recenser de manière exhaustive toutes les actions relatives à l'accueil d'étudiants étrangers. Celles-ci sont nombreuses, mais nous en citerons seulement quelques-unes choisies pour leur caractère innovant ou leur fort impact positif (quantitatif ou qualitatif), et de ce fait de nature à inspirer les recommandations à formuler⁴.

1.4.1. Des programmes de coopération bilatérale fédérés au niveau national.

Depuis 2006, la DGER a élaboré avec la CAPES, son partenaire brésilien, un important programme de coopération dans le domaine de la formation des ingénieurs en sciences agronomiques, agroalimentaires et vétérinaires. L'un des objectifs de ce programme appelé BRAFAGRI est de développer la mobilité des étudiants et des enseignants dans les deux sens. La plupart des établissements d'enseignement supérieur agronomique français, parfois en consortium, ont pu ainsi mettre en place des partenariats avec plusieurs universités brésiliennes et accueillir un nombre non négligeable d'étudiants brésiliens durant un ou deux semestres. Le succès de ce programme a conduit la DGER à élaborer un programme comparable avec le Chili.

Une telle orientation vers la mobilité institutionnelle coordonnée et orientée est plébiscitée par la plupart des établissements. Elle peut être considérée comme le premier pas dans l'élaboration d'une stratégie nationale globale pour l'accueil des étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur agricole français.

1.4.2. Des programmes européens de grande envergure.

Il existe plusieurs programmes financés par la Commission européenne permettant de renforcer la coopération entre les institutions de l'enseignement supérieur de l'UE et celles de pays tiers.

Ces programmes contribuent à des degrés divers à développer la mobilité étudiante. Citons quelques exemples significatifs :

⁴ Ceci ne signifie en rien que d'autres actions conduites par des établissements non cités dans ce rapport ne sont pas dignes d'intérêt

- le projet Averroès auquel participe Montpellier SupAgro (avec 10 autres universités européennes) s'inscrit dans le programme « Erasmus Mundus external cooperation window » ; il permet le financement de 326 mobilités dont 254 du Maghreb vers l'Europe.
- les masters d'excellence Erasmus Mundus mis en place par des consortiums européens. Deux masters de ce type sont actuellement coordonnés par des établissements d'enseignement supérieur agronomique français : le master « Vintage » par l'ESA d'Angers et le master « Agris Mundus » par Montpellier SupAgro. Trois autres masters incluent AgroCampus Ouest et AgroParis Tech.
- Les projets Tempus qui permettent de construire de nouveaux cursus de formation dans les pays tiers éligibles en allant parfois jusqu'à la délivrance de doubles diplômes. Quelques établissements dont AgroCampus Ouest, AgroSup Dijon, l'ENFA, l'ENITIAA, l'ENVT ont développé ce type de projet. Ces projets ne financent pas de la mobilité en tant que tel, mais ont un effet indirect sur celle-ci.

1.4.3. Une promotion ciblée efficace.

Tous les établissements utilisent aujourd'hui leur site web pour assurer leur promotion à l'international. Certains de ces sites ont été améliorés ; mais beaucoup demeurent peu attractifs et peu conviviaux. De plus, si plusieurs présentent une version anglaise incomplète ou réduite par rapport à la version française, très rares (deux seulement à notre connaissance) sont ceux qui offrent une version complète en anglais. Ce moyen ne suffit donc pas pour assurer une promotion efficace.

Pour cibler leur promotion, certains établissements, en association avec d'autres dans le cadre d'une stratégie de site, ou de manière individuelle, avaient fait le choix de participer à des salons étudiants à l'étranger (organisés par exemple par l'agence CampusFrance), mais sans effet notable, ce qui les a conduit à abandonner ce type d'action.

Une démarche plus efficace, utilisée par exemple par l'ESA d'Angers, repose sur la réalisation d'actions de promotion dans des universités étrangères bien ciblées ou déjà partenaires et faisant intervenir les réseaux locaux d'anciens étudiants fraîchement diplômés.

La mise en place de correspondants locaux permanents appointés par les établissements est une méthode qui permet aussi d'obtenir de bons résultats. Largement pratiqué par certaines universités étrangères, l'université agronomique de Wageningen par exemple qui dispose de correspondants dans plus de 20 pays, ce système est rarement utilisé par les établissements français. A notre connaissance, dans le secteur agronomique, seule l'ISA de Lille associée aux autres écoles privées d'ingénieurs lilloises dispose d'une correspondante en Inde (de nationalité indienne, mais connaissant bien la France) chargée d'assurer le lien avec les candidats indiens potentiels.

1.4.4. La participation au programme du réseau « n+i »

Quelques écoles de l'enseignement supérieur agronomique sont membres du réseau « n+i » C'est le cas des écoles de la FESIA, d'AgroCampus Ouest et des écoles agronomiques (Nancy et Toulouse) du MESR. Le réseau « n+i » est une association qui regroupe environ 70 écoles d'ingénieurs françaises et qui a pour objectif de faciliter le recrutement d'étudiants étrangers justifiant d'un niveau « licence » dans les filières ingénieurs ou masters.

Pour aider à l'intégration des étudiants étrangers et les mettre dans les meilleures conditions de réussite, il est proposé un parcours comprenant un « package » d'intégration culturelle, linguistique et méthodologique. Le semestre d'intégration est actuellement assuré à l'ENSA de Toulouse pour tous les étudiants du secteur agronomique. Ensuite les étudiants sont admis en deuxième année d'école et peuvent, s'ils suivent trois semestres, obtenir le diplôme

d'ingénieur. Mais le nombre d'étudiants recrutés par le biais de ce réseau demeure pour l'instant limité : de l'ordre d'une vingtaine par an.

1.4.5. Des dispositifs d'accueil de qualité.

Quelle que soit leur taille, les services de relations internationales et les services de la vie étudiante des établissements s'efforcent d'accueillir les étudiants étrangers à leur arrivée dans les meilleures conditions possibles. Ils assurent bien souvent un soutien de proximité : accompagnement dans les démarches administratives, aide à leur intégration sociale et culturelle, appui à la recherche de logement, conseils divers,...

Dans quelques établissements (mais c'est loin d'être le cas partout), des étudiants français expérimentés sont mobilisés pour assurer un « coaching » personnalisé. On rencontre aussi, mais plus rarement, des pratiques de tutorat pédagogique par des enseignants, ceci afin de favoriser la réussite des étudiants étrangers dans leurs études.

Mais ces efforts et ces bonnes volontés ne compensent que partiellement une insuffisance de moyens et ne permettent pas de résoudre toutes les difficultés rencontrées par les étudiants étrangers.

Aussi quelques établissements ont-ils essayé de professionnaliser leurs pratiques d'accueil :

- en proposant un « paquet de services » (cas de l'ESA d'Angers) ; mais ceci a un coût que tous les étudiants ne peuvent assumer.
- en mettant en place un système d'accueil structuré basé sur une démarche d'assurance qualité (cas d'AgroParis Tech).

1.4.6. Une démarche d'appui aux étudiants dans la recherche de bourses.

De nombreux étudiants qui souhaiteraient réaliser leurs études en France et plus particulièrement dans les établissements d'enseignement supérieur agronomique ne sont pas en mesure de le faire en raison de ressources financières insuffisantes. Les bourses classiques délivrées par les SCAC des ambassades de France sont en diminution. Mais il existe d'autres dispositifs de bourses moins connus des étudiants et des responsables de formation.

Face à cette situation, quelques établissements se sont mobilisés et ont entrepris d'améliorer l'information des étudiants. Montpellier SupAgro par exemple a entrepris la réalisation de fiches d'information sur différents dispositifs de bourses : bourses de l'AUF, de la Banque Mondiale, de fondations, des collectivités territoriales,...

Plusieurs établissements s'efforcent aussi d'obtenir pour leurs étudiants étrangers des bourses complémentaires issues des collectivités régionales. Dans quelques situations spécifiques, des partenariats écoles-entreprises ont permis d'obtenir la contribution d'entreprises privées au financement des études d'étudiants étrangers.

1.4.7. Des « summer courses »

Ces programmes d'été réalisés pour des étudiants anglophones dans quelques établissements (AgroParis Tech, FESIA, ISA de Beauvais) comprennent à la fois des cours en langue anglaise et en langue française. Ils incluent parfois des stages réalisés en exploitation agricole. Ils répondent à une certaine demande et constituent un outil promotionnel fort pour les établissements qui les organisent.

1.4.8. Des formations en langue anglaise.

Indispensables pour attirer des étudiants anglophones, on rencontre maintenant quelques formations en langue anglaise proposées par les établissements de l'enseignement supérieur agricole. Le catalogue « Programs taught in English » de CampusFrance recense quatre masters où tous les cours sont en anglais et quatre autres où ils le sont à 50 % (cf. annexe 7).

2. Les recommandations.

2.1. Les scénarios envisagés.

Un scénario offensif : « Accueillir plus, mieux, autrement »

Une stratégie nationale, des actions communes ou coordonnées, des moyens importants accordés à l'accueil.

Ce scénario très volontariste nécessitant un changement important dans les pratiques actuelles repose sur les hypothèses suivantes :

- une stratégie nationale sur l'accueil des étudiants étrangers est élaborée sous la coordination de la DGER avec la participation d'une majorité des établissements de l'enseignement supérieur.
- des chantiers d'intérêt commun sont entrepris.
- certaines opérations font l'objet d'une mutualisation des moyens au sein du système
- les projets propres à chaque établissement font l'objet d'une coordination ou (au minimum) d'un échange d'informations.
- les chantiers à vocation régionale sont poursuivis.

Un scénario prudent : « Accueillir un peu plus et un peu mieux »

Des stratégies autonomes régionalisées, quelques projets coordonnés, des moyens constants.

Ce scénario repose sur les hypothèses suivantes :

- en raison de l'instabilité de l'environnement international et de la grande variabilité actuelle des objectifs et des stratégies des différents acteurs du système, il est difficile d'élaborer un scénario global crédible applicable à l'ensemble des établissements.
- les différents établissements continuent de privilégier une politique autonome de positionnement à l'international insérée dans un contexte universitaire régional plutôt que dans un contexte national, tout en respectant les orientations générales définies par la DGER.
- quelques chantiers d'intérêt communs sont entrepris.

Dans les deux cas, les mesures préconisées viseront à :

- une augmentation du pourcentage moyen d'étudiants étrangers dans l'effectif total : importante dans le scénario 1, plus modeste dans le scénario 2. Dans ce dernier cas, un objectif global de l'ordre de 10 à 12 % paraît réaliste la fin du 5^e SPNF en 2014.
- une plus grande diversification de l'origine des étudiants en faisant porter l'effort sur les pays européens et les grands pays émergents.
- une amélioration qualitative des conditions d'accueil.

Certaines des mesures seront donc communes aux 2 scénarios.

2.2. Les propositions.

Ces propositions portent essentiellement sur les secteurs suivants :

- le système d'information,
- la promotion,
- les programmes de mobilité (bilatéraux et européens),

- les pratiques d'accueil,
- la question linguistique,
- la structuration des SRI.

Scénario « Accueillir plus, mieux, autrement »

Proposition 4 : Connaître la population d'étudiants étrangers.

P 4.8 : Mettre en place un système de collecte de données efficace.

Il conviendrait de pouvoir disposer d'éléments chiffrés fiables et détaillés, ce qui implique en amont un travail de nomenclature : définition de « l'étudiant étranger », différentes catégories, règles de calcul, ...

Quelles sont les informations souhaitables non disponibles à ce jour ?

- le pays d'origine des étudiants (cette information existe au MESR)
- la distinction entre les étudiants en mobilité entrante (la « vraie » mobilité) et ceux en résidence permanente en France.
- le nombre d'étudiants dans les différentes filières au sein de la catégorie dite 3° cycle :
 - .masters et type de masters: propres aux écoles, DNM co-habilités avec les universités, européens,... Des équivalents temps plein pourraient être calculés pour les étudiants « partagés », dans le cas de suivi partiel de la formation dans l'établissement.
 - .CEAV et DESV,
 - .doctorants : pour les doctorants en UMR, la référence pour l'affectation pourrait être l'encadrant principal avec, pour les doctorants « partagés », un coefficient de pondération.
 - .étudiants Erasmus
- les réussites aux examens.

P 4.9 : Assurer le suivi des étudiants postérieurement aux études.

La connaissance du devenir professionnel des étudiants étrangers est cruciale pour la mise en place d'un politique de mobilité inscrite dans la durée. Ceci permettrait notamment de faciliter leur mobilisation pour promouvoir l'enseignement supérieur agronomique français à l'étranger et plus globalement pour contribuer à la politique d'influence du MAP. Mais la collecte de ce type d'informations est plus difficile à réaliser.

Proposition 5 : Définir et mettre en oeuvre en place une stratégie coordonnée de promotion de l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire à l'étranger.

P 5.10 : Elaborer un site web dédié aux candidats étrangers.

Ce site de présentation générale du système devrait comporter au minimum, outre la version française, une version anglaise et une version espagnole. Il serait en lien avec les sites propres aux établissements qui, dans un souci de cohérence, devraient être réactualisés sur la base d'une architecture générale commune.

P 5.11 : Mieux utiliser l'agence et les espaces CampusFrance (cf. annexe 6)

Plusieurs actions suggérées par le coordonnateur de l'offre de formation à l'agence sont possibles :

- enrichir les informations sur les formations fournies à l'ONISEP, transmises par cet organisme à l'agence et ensuite intégrées dans le catalogue en ligne accessible à tous les candidats,
- élaborer une fiche filière présentant de manière attractive le système d'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire français,
- rédiger un article sur les évolutions de l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire pour publication dans « les notes de CampusFrance » diffusées en France et dans les pays étrangers.

Ces actions n'impliquent aucun frais particulier. Par contre, l'accès aux procédures d'inscription en ligne des étudiants étrangers après entretien dans les espaces CampusFrance nécessite une adhésion payante au GIP CampusFrance pour les établissements.

P 5.12 : Mobiliser le réseau des agents du MAP à l'étranger.

La stratégie d'influence actuellement mise en place sous la coordination du SRI de la DGPAAT offre une opportunité pour mobiliser ce réseau. Les modalités de la mobilisation et des actions à conduire sont à étudier avec ce service.

P 5.13 : Mettre en place des opérations de promotion spécifiques, coordonnées et durables vers des pays cibles, en adaptant la stratégie promotionnelle aux caractéristiques et aux besoins de ces pays.

P 5.14 : Mettre en place des correspondants de l'enseignement agricole français dans un certain nombre de pays cibles.

Un correspondant local est une personne appointée par le système, de la nationalité du pays, connaissant bien la France et son enseignement supérieur agronomique (un ancien élève par exemple) et chargée du recrutement d'étudiants (information, suivi de candidatures, conseils et soutien aux candidats, ...)

Cette mesure, si elle était retenue, constituerait une « mesure phare » traduisant une volonté forte de l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire français de mettre en place une stratégie d'accueil des étudiants étrangers. Nous pensons par ailleurs qu'elle pourrait s'avérer moins coûteuse et plus efficace que les missions ponctuelles conduites à l'étranger de manière isolée par divers établissements.

Proposition 6 : Développer la participation à de programmes de partenariat et de mobilité coordonnés.

P 6.15 : Mettre en place au niveau national de nouveaux programmes bilatéraux (sur le modèle BRAFAGRI par exemple).

Compte tenu du coût engendrés par ces programmes et des contraintes financières générales, cette mesure impliquerait peut-être la réduction du nombre de bourses de mobilité sortante tous azimuts attribuées par la DGER. Mais elle aurait le grand avantage d'inciter les établissements à développer des mobilités croisées dans le cadre de partenariats institutionnels durables.

P 6.16 : Accroître les candidatures aux programmes européens.

Ces programmes importants ne sont abordables que par des consortiums européens susceptibles d'assurer plusieurs centaines de mobilités. Aucun établissement, même après les regroupements effectués, ne dispose à ce jour de la taille critique permettant de « compter » dans un consortium constitué par de grandes universités. Le « consortium national pour l'agriculture, l'alimentation, la santé animale et l'environnement » qui vient d'être créé (décret n° 2009-522 du 7 mai 2009) pourrait constituer un facteur décisif pour s'insérer dans ces programmes, sous réserve que la question réglementaire d'éligibilité d'un EPCS aux programmes européens soit résolue.

Proposition 7 : Améliorer les conditions d'accueil et de séjour.

P 7.17 : Elaborer un guide des bonnes pratiques d'accueil.

Un groupe de travail composé de responsables accueil-échanges pourrait être chargé de rédiger un tel guide à partir des expériences réussies observées dans divers établissements. Il ne s'agirait pas de décrire une situation idéale, mais plutôt de mutualiser des pratiques compatibles avec les moyens des établissements. Une charte « accueil qualité » serait ensuite élaborée sur la base de ce guide et proposée à la signature de tous les établissements.

P 7.18 : Proposer à chaque étudiant un « paquet » de services incluant diverses prestations (accueil à l'arrivée, transport, logement, aide aux démarches administratives, ...)

Cette mesure n'est envisageable pour l'instant que dans un nombre restreint d'établissements disposant de moyens humains suffisants. Ces prestations optionnelles devraient être assumées par les étudiants, au moins partiellement.

P 7.19 : Appuyer les étudiants dans leurs démarches de recherche de bourses.

Dans ce secteur, la mutualisation des informations constituerait un plus important. Il conviendrait d'organiser une veille commune sur les différentes possibilités de bourses et de proposer une information actualisée en permanence aux candidats étrangers.

Proposition 8 : Traiter la question linguistique.

P 8.20 : Proposer des cours de français intensif en amont et pendant la formation (ceci existe déjà dans presque dans tous les établissements, mais il convient d'intensifier ces pratiques)

P 8.21 : Mettre en place au moins un cycle de formation en langue étrangère (anglais en priorité) dans tous les établissements.

Proposition 9 : Développer et structurer les Services de relations internationales.

P 9.22 : Développer les SRI dans les établissements où cela est nécessaire et identifier une personne ressource (si cela n'est pas déjà fait) chargée de coordonner l'accueil des étudiants étrangers.

P 9.23 : Mieux définir à l'intérieur des établissements le partage des responsabilités entre les différents acteurs de la mobilité étudiante : DRI, DEVE, Départements d'enseignement et de recherche.

Proposition 10 : Coordonner et animer le programme « accueil »

P 10.24 : Nommer au niveau du BRECI un chargé de mission sur « l'accueil des étudiants étrangers »

P 10.25 : Appuyer la mise en œuvre du scénario dans le cadre du SNA.

Scénario « Accueillir un peu plus et un peu mieux »

Proposition 4' : Connaître la population des étudiants étrangers.

P 4'8' : Mettre en place un système de collecte de données fiables.

Il conviendrait de pouvoir disposer au minimum des données suivantes :

-le pays d'origine des étudiants (cette information existe au MESR)

-le nombre d'étudiants (en équivalent temps plein) dans les différentes filières : ingénieurs, vétérinaires, CEAV et DESV, paysagistes, masters, doctorants

-le nombre d'étudiants Erasmus

Proposition 5' : Définir et mettre en oeuvre des stratégies de promotion des établissements dans un cadre régional ou individuel.

P 5'10' : Améliorer les sites web des établissements en les rendant plus attractifs et plus conviviaux à utiliser. Proposer systématiquement une version anglaise complète...

P 5'11' : Mieux utiliser l'agence et les espaces CampusFrance (idem 5.11)

P 5'12' : Mobiliser les agents du MAP à l'étranger (idem 5.12)

P 5'13' : Mettre en place dans un cadre régional (niveau PRES par exemple) des opérations de promotion spécifiques et durables vers des pays cibles, en adaptant la stratégie promotionnelle aux caractéristiques et aux besoins de ces pays. En informer l'ensemble des établissements de l'enseignement supérieur agronomique.

Proposition 6' : Développer la participation à des programmes de partenariat et mobilité coordonnés.

P 6'15' : Mettre en place au niveau national de nouveaux programmes bilatéraux (idem 6.15)

Proposition 7' : Améliorer les conditions d'accueil et de séjour.

P 7'17' : Organiser l'accueil dans chaque établissement en définissant des procédures adaptées au contexte local.

P 7'19' : Appuyer les étudiants dans leurs démarches de recherche de bourses (idem 7.19)

Proposition 8' : Traiter la question linguistique.

P 8'20' : Proposer des cours de français intensif en amont et pendant la formation (idem 8.20)

P 8'21' : Augmenter sensiblement le nombre de cycles de formation assurés en langue anglaise.

Proposition 9' : Développer et structurer les SRI.

P 9'22' : Développer les SRI dans les établissements où cela est nécessaire et identifier une personne ressource (si cela n'est pas déjà fait) chargée de coordonner l'accueil des étudiants étrangers (idem 9.22)

P 9'23' : Mieux définir à l'intérieur des établissements le partage des responsabilités entre les différents acteurs de la mobilité étudiante : DRI, DEVE, Départements d'enseignement et de recherche (idem 9.23)

Proposition 10' : Animer le programme « accueil »

P 10'24' : Organiser chaque année au niveau du BRECI une réunion consacrée à l'accueil des étudiants étrangers.

CONCLUSION

Dans le domaine de l'accueil des étudiants étrangers, les performances du système d'enseignement agricole français doivent être améliorées.

Pour l'enseignement supérieur court (filiales BTSA des LEGTA), le nombre d'apprenants accueillis est très faible. Un accroissement est envisageable, mais ne pourra être que modeste dans les conditions actuelles. Il est toutefois possible d'améliorer la dimension qualitative de cet accueil en substituant partiellement une mobilité institutionnalisée orientée vers des établissements volontaires à une mobilité individuelle que certains établissements poursuivent aujourd'hui avec beaucoup de difficultés.

Pour l'enseignement supérieur long, le bilan est plus positif, mais très hétérogène selon les établissements. Des améliorations sensibles sont possibles à la fois du point de vue quantitatif et qualitatif pourvu que les ambitions affichées soient traduites en actions mieux coordonnées et plus efficaces. Ceci peut être réalisé, soit dans le cadre d'une stratégie nationale coordonnée par la DGER et déclinée dans les projets d'établissement, soit en s'appuyant prioritairement sur les dynamiques régionales. A moins d'envisager une synthèse entre ces deux options qui ne sont pas nécessairement antagonistes.

Les réformes structurelles en cours, qui devraient accroître à moyen terme l'attractivité du système, offrent aujourd'hui des conditions plus favorables à la mise en œuvre d'une politique internationale ambitieuse intégrant un volet sur l'accueil des étudiants étrangers. La DGER a certainement un rôle décisif à jouer dans l'impulsion de ce mouvement.

ANNEXE 1

SIGLES UTILISES

ASSODIUT	Association des Directeurs des Instituts Universitaires de Technologie
AUF	Agence Universitaire de la Francophonie
BRECI	Bureau des Relations Européennes et de la Coopération Internationale
BTSA	Brevet de Technicien Supérieur Agricole
CAPES	Coordination pour le Perfectionnement des Personnels de Niveau Supérieur (Ministère de l'Education - Brésil)
CEAV	Certificat d'Etudes Approfondies Vétérinaires
CGAAER	Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux
DEPP	Direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance
DESV	Diplôme d'Etudes Spécialisées Vétérinaires
DEVE	Direction des Etudes et de la Vie Etudiante
DGCID	Direction Générale de la Coopération Internationale pour le Développement
DGER	Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
DGPAAT	Direction Générale des Politiques Agricole, Agroalimentaire et des Territoires
DNM	Diplôme National de Master
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DRI	Direction des Relations Internationales
ECTS	European Credit Transfer System
ENFA	Ecole Nationale de Formation Agronomique
ENIT	Ecole Nationale d'Ingénieurs des Travaux Agricoles
ENSAT	Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Toulouse
ENSP	Ecole Nationale Supérieure du Paysage
ENV	Ecole Nationale Vétérinaire
EPCS	Etablissement Public de Coopération Scientifique
EPLEFPA	Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole
ESA	Ecole Supérieure d'Agriculture
FESIA	Fédération des Ecoles Supérieures d'Ingénieurs Agricoles
GIP	Groupement d'Intérêt Public
IEA	Inspection de l'Enseignement Agricole
INP	Institut National Polytechnique
ISA	Institut Supérieur Agricole
IUT	Institut Universitaire de Technologie
LEGTA	Lycée d'Enseignement Général et de Technologie Agricole
MAEE	Ministère des Affaires Etrangères et Européennes
MAAP	Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche
MEN	Ministère de l'Education Nationale
MESR	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
MISSI	Mission de la Stratégie et des Systèmes d'Information
PRES	Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur
SCAC	Service de Coopération et d'Action Culturelle
SNA	Système National d'Appui
SPNF	Schéma Prévisionnel National des Formations
SRFD	Service Régional Formation Développement
UMR	Unité Mixte de Recherche

ANNEXE 2

LES ETUDIANTS INTERNATIONAUX EN FRANCE CHIFFRES CLES 2006 ou 2007 - COMMENTAIRES

La France a accueilli en 2007 plus de **260 000 étudiants étrangers**, ce qui représente 11,7 % de la population étudiante totale. Le nombre a progressé de 72 % depuis 1998 (tableau 7)
Depuis 2006, on constate toutefois un léger tassement.

La France occupe le troisième rang mondial, à peu près à égalité avec l'Allemagne.

L'Afrique est le continent le plus représenté avec plus de 110 000 étudiants en 2006 (dont 60 000 environ issus des trois pays du Maghreb), soit 42 % du total. Le Maroc fournit le contingent le plus important avec près de 30 000 étudiants (tableau 9)

La France est toujours le premier pays d'accueil dans le monde des étudiants d'Afrique francophone (Maroc, Algérie, Tunisie, Sénégal, Cameroun,...)

L'Asie est peu représentée eu égard à son potentiel (plus de 800 000 étudiants en mobilité internationale), avec un peu moins de 37 000 étudiants en 2006, majoritairement originaires de Chine et du Vietnam. La France n'occupe que la sixième place, loin derrière les Etats-Unis, mais aussi le Royaume Uni et l'Allemagne, cette dernière recevant près de 90 000 étudiants du continent asiatique.

Concernant la Chine, il faut souligner cependant que le nombre le nombre de ses étudiants accueillis en France a été multiplié par 8 entre 2000 et 2006. Le contingent chinois occupe désormais la troisième place.

Le nombre d'étudiants indiens reste par contre très faible : 600 en 2006, 700 en 2007, soit 0,5 % seulement du total des étudiants indiens en mobilité internationale.

Le Vietnam fait exception puisque la France reste la deuxième destination mondiale des étudiants de ce pays.

Les Amériques fournissent un contingent globalement non négligeable de près de 15 000 étudiants en 2006, ce qui place la France en troisième position.

On peut noter une hausse régulière des étudiants issus d'Amérique latine : la France est maintenant le deuxième pays d'accueil des étudiants brésiliens, le troisième pour les argentins et les chiliens, le quatrième pour les mexicains.

Pour l'Amérique du Nord (Canada et Etats-Unis), la France occupe la quatrième place.

Pour l'Europe, la France est le deuxième pays d'accueil des étudiants Erasmus, mais seulement le quatrième des étudiants européens non Erasmus derrière l'Allemagne, le Royaume-Uni et les Etats-Unis.

Signalons que la France accueille un nombre significatif d'étudiants roumains, polonais, russes et turcs (tableau 10).

Pour le Moyen Orient, le Liban occupe toujours une place importante avec un peu plus de 5 000 étudiants, ce qui représente 40 % environ des étudiants libanais en mobilité internationale.

Tableau 7 : Evolution du nombre d'étudiants étrangers dans les établissements d'enseignement supérieur.

Années	1998	2000	2002	2004	2005	2006	2007
Etudiants étrangers	151 069	174 080	221 471	255 485	265 710	263 094	260 596
% sur total étudiants	7,1	8,1	10,0	11,3	11,6	11,7	11,7

Tableau 8 : Nombre et proportion d'étudiants étrangers dans différentes filières de formation en 2007-2008

	Université (a)	STS	IUT	Filière grandes écoles (b)
Etudiants étrangers	194 480	5 593	6 277	31 624
Part des étrangers (%)	15,9	2,4	5,4	10,5

(a) hors IUT et ingénieurs

(b) y compris classes préparatoires

Tableau 9 : Les 10 premiers pays d'origine des étudiants internationaux en France

	2000	2002	2004	2006
Maroc	21 048	29 504	32 802	29 299
Algérie	13 539	14 056	22 250	21 641
Chine	2 111	5 477	11 514	17 132
Tunisie	6 268	7 843	9 748	10 386
Sénégal	4 079	6 123	8 329	9 399
Allemagne	5 436	5 276	6 698	6 565
Cameroun	3 279	3 563	4 963	5 387
Liban	2 500	3 219	4 671	5 083
Vietnam	1 226	1 548	2 950	4 658
Italie	3 950	3 813	4 686	4 455

Tableau 10 : Principaux autres pays d'origine des étudiants internationaux en France (2007)

	Nombre d'étudiants (1)	Rang de la France
Brésil	2 558	2
Canada	1 246	4
Etats-Unis	3 192	4
Mexique	1 456	4
Pologne	3 236	3
Roumanie	3 849	2
Russie	3 337	4
Turquie	2 131	3
Liban	5 190	1

(1) Ecoles de commerce et d'ingénieurs (sauf INP) non comprises

Sources : Campus France - DEPP (MEN et MESR) - UNESCO

ANNEXE 3

DOCUMENTS CONSULTÉS

Campus France. *Etudiants étrangers en mobilité en France : localisation par académies en 2007*. Les notes de Campus France. mars 2009.

Campus France. *Les étudiants internationaux : chiffres clés*. septembre 2008.

Campus France. *Spécial statistiques pays*. Courrier Campus France. Hors-série n°02. novembre-décembre 2008.

Commissariat général du plan. *Etudiants et chercheurs à l'horizon 2020. Enjeux de la mobilité internationale et de l'attractivité de la France*. Mohamed HARFI. septembre 2005.

Conférence des Grandes Ecoles. *Les grandes écoles sur la scène internationale*. décembre 2007.

Conseil national pour le développement de la mobilité internationale des étudiants. *Rapport annuel 2003-2004. Stratégies de développement de la mobilité internationale des étudiants et attractivité de l'enseignement supérieur français*. septembre-octobre 2004.

Ministère de l'agriculture et de la pêche. *Cinquième schéma prévisionnel national des formations 2009-2014*. DGER. décembre 2008.

Ministère de l'agriculture et de la pêche - Inspection de l'enseignement agricole. *Evaluation de l'accueil des apprenants étrangers par l'appareil de formation agricole et possibilités d'amélioration*. septembre 2007.

Ministère de l'agriculture et de la pêche. *Mission de coopération internationale des établissements de l'enseignement agricole*. Circulaire DGER/C2001-2008. 26 juin 2001.

Ministère de l'agriculture et de la pêche. *Mise en place de priorités géographiques et thématiques dans le cadre de l'exercice de la mission de coopération internationale de l'enseignement agricole*. Note de service DGER/N2007-2016. 05 février 2007.

Ministère de l'agriculture et de la pêche. *Modalités d'inscription en sections préparatoires au BTS dans les établissements publics et privés de formation initiale scolaire (rentrée 2009)*. Note de service DGER/SDESR/N2008-2148. 10 décembre 2008.

Ministère de l'agriculture et de la pêche - Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. *Rapport sur la création d'un consortium de coopération scientifique pour l'agriculture, l'alimentation, l'environnement et le développement durable*. Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS. 04 octobre 2008.

Ministère des affaires étrangères et européennes. Direction de la coopération scientifique et universitaire. *Centres pour les études en France : bilan de l'enquête de satisfaction réalisée en août 2006 auprès des étudiants*. octobre 2006.

Ministère de l'éducation nationale. *Un plan d'action pour améliorer l'accueil des étudiants étrangers en France*. Elie COHEN. 19 juillet 2001.

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. *Les effectifs d'étudiants dans le supérieur en 2007*. Note d'information 09.01. février 2009

Sénat. *Rapport d'information de la commission des affaires étrangères sur l'accueil des étudiants étrangers en France*. Monique CERISIER-BEN GUIGA, Jacques BLANC. 30 juin 2005.

ANNEXE 4

PERSONNES CONSULTEES

AHMAD Zufegar (Pakistan) , doctorant
Ecole Nationale de Formation Agronomique de Toulouse-Auzeville
Laboratoire d'agro-écologie BP 22687 31326 Castanet Tolosan Cedex

ANDRE Gisèle, chargée de l'accueil des étudiants étrangers, direction des relations internationales
Montpellier SupAgro 1101, avenue Agropolis BP 5098 34033 Montpellier Cedex 01

AYCOBERRY Marie-Noëlle, directrice adjointe
ENILIA Surgères Avenue François Mitterrand 17 700 Surgères
Tél : 05 46 27 69 00 Courriel : marie-noelle.aycoberry@educagri.fr

BASCLE Michel, directeur
EPL Sainte Livrade sur Lot 47110 Sainte Livrade sur Lot
Tél : 05 53 40 47 00 Courriel : michel.bascle@educagri.fr

BERNADAC Anne, maître de conférences, responsable des relations internationales,
Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Toulouse avenue de l'agrobiopole
BP 32607 Auzeville Tolosane 31326 Castanet Tolosan cedex
Tél : 05 62 19 39 00 Courriel : bernadac@ensat.fr

BOSIO Jean-Luc, chargé d'études, direction des relations internationales
Montpellier SupAgro 1101, avenue Agropolis BP 5098 34033 Montpellier Cedex 01
Tél : 04 67 61 70 69 Courriel : bosio@supagro.inra.fr

BOUDOU Jean-Marc, directeur
EPL Roanne Chervé Perreux BP 23 42124 Le Coteau cedex
Tél : 04 77 44 82 00 Courriel : jean-marc.boudou@educagri.fr

BRENIER Vincent, chargé de mission, direction des relations internationales et des relations avec les entreprises
AgroParisTech 16, rue Claude Bernard 75005 Paris Cedex 05
Tél : 01 44 08 16 18 Courriel : vincent.brenier@agroparistech.fr

BLETTERIE Pierre, chargé de mission
Mission de la stratégie et des systèmes d'information
MAP DGER 1 ter avenue de Lowendal 75700 Paris 07 SP
Tél : 01 49 55 51 66 Courriel : pierre.bletterie@agriculture.gouv.fr

BRIFFLOT Jean-Louis, proviseur-adjoint
LEGTA Avize 51109 Avize
Tél : 03 26 57 50 42 Courriel : jean-louis.briffлот@educagri.fr

BRISOUX François, enseignant, coordinateur mobilités
ENILIA Surgères BP 49 17770 Surgères
Tél : 05 46 27 69 22 Courriel : francois.brisoux@educagri.fr

BROCHIER Stéphane, responsable des relations internationales
Ecole Supérieure d'Agriculture d'Angers 55, rue Rabelais 49007 Angers Cedex 01
Tél : 02 41 23 55 55 Courriel : s.brochier@groupe-esa.com

BROUX Isabelle, déléguée aux relations internationales
Agro Campus Ouest - Angers 2, rue Lenôtre 49045 Angers Cedex
Tél : 02 41 22 54 70 Courriel : isabelle.broux@agrocampus-ouest.fr

BRUNET Bettina, chargée de coopération internationale et actions culturelles
DRAF-SRFD Centre Cité administrative Coligny 131, rue du faubourg Bannier
45042 Orléans Cedex 1
Tél : 02 38 77 40 92 Courriel : bettina.brunet@educagri.fr

BÜNDGEN Martin, responsable mission accueil international
Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur, Université de Toulouse
15, rue des Lois 31 000 Toulouse
Tél : 05 61 14 80 22 Courriel : martin.bundgen@univ-toulouse.fr

CARRIERE Françoise, déléguée aux relations internationales
Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse 23, chemin des Capelles BP 87614
31076 Toulouse Cedex 3
Tél : 05 61 19 32 64 Courriel : f.carriere@envt.fr

CAVILLE Bernard, chargé de mission
Montpellier SupAgro - Service d'appui aux formations agricoles et rurales à l'international
1101, avenue Agropolis BP 5098 34033 Montpellier Cedex 01
Tél : 04 67 61 70 59 Courriel : bernard.cavaille@educagri.fr

CAVITTE Pascal, proviseur-adjoint
LEGTA de Limoges les Vaseix 87430 Verneuil sur Vienne
Tél : 05 55 48 44 00 Courriel : pascal.cavitte@educagri.fr

CHANCEREL Joëlle, directrice des relations internationales
AgroCampus Ouest 65, rue de Saint Briec CS 84215 35042 Rennes Cedex
Tél : 02 23 48 51 72 Courriel : joelle.chancerel@agrocampus-ouest.fr

COLIN Dominique, maître de conférences, directeur des relations internationales
Ecole Nationale d'Ingénieurs des Techniques des Industries Agricoles et Alimentaires,
Rue de la Géraudière BP 82225 Nantes Cedex 3
Tél : 02 51 78 54 54 Courriel : dominique.colin@enitiia-nantes.fr

CONSTANT Catherine, déléguée aux relations internationales
Etablissement National d'Enseignement Supérieur Agronomique de Dijon
26, boulevard du Docteur Petitjean BP 87999 21079 Dijon Cedex
Tél : 03 80 77 25 42 Courriel : c.constant@enesad.fr

DE ROCHAMBEAU Hubert, directeur
ToulouseAgriCampus BP 22687 31326 Castanet Tolosan Cedex
Tél : 05 61 75 34 41

DREYFUS Patrice, directeur
Institut des Régions Chaudes - Montpellier SupAgro
1101, avenue Agropolis BP 5098 34033 Montpellier Cedex 01
Tél : 04 67 61 70 00 Courriel : dreyfus@supago.inra.fr

DUFAURE Martine, directrice
EPL de Vic en Bigorre 11 bis, promenade des acacias 65500 Vic en Bigorre
Tél : 05 62 31 80 00 Courriel : martine.dufaure@educagri.fr

EKUE Emilien, directeur
EPL de Lomme, rue de la Mitterie BP 329 59463 Lomme cedex
Tél : 03 20 17 03 90 Courriel : emilien.ekue@educagri.fr

FALL Madior (Sénégal), étudiant master
MontpellierSupAgro-IRC 1101, avenue Agropolis BP 5098 34033 Montpellier Cedex

GONTHIER Jacques, proviseur-adjoint
LEGTA de Besançon 2 rue des Chanets 25410 Dannemarie sur Créte
Tél : 03 81 58 61 41 Courriel : jacques.gonthier@educagri.fr

GONZALVEZ José, directeur
EPL de la Durance et du Pays des Sorgues Site Agroparc BP 1208 84911 Avignon
Tél : 04 90 13 43 13 Courriel : jose.gonzalvez@educagri.fr

GROCHULSKI Emmanuelle, secrétariat des relations internationales
IUT A Paul Sabatier 115 C, route de Narbonne BP 67701 31077 Toulouse Cedex 4
Tél : 05 62 25 80 71 Courriel : emmanuelle.grochulski@iut-tlse3.fr

HELMS Karin, enseignante, responsable des programmes d'échanges
Ecole Nationale Supérieure du Paysage 10, rue du Maréchal Joffre 78009 Versailles cedex
Tél : 01 39 24 62 02 Courriel : k.helms@versailles.ecole-paysage.fr

HEMPTINNE Jean-Louis, professeur d'agro-écologie
Ecole Nationale de Formation Agronomique BP 22687 31326 Castanet Tolosan Cedex
Tél : 05 61 75 32 32 Courriel : jean-louis.hemptinne@educagri.fr

LACOMBLEZ Anne-Françoise, directrice de l'enseignement et de la pédagogie
Ecole Nationale Supérieure du Paysage 10, rue du Maréchal Joffre 78009 Versailles cedex
Tél : 01 39 24 62 02 Courriel : af.lacomblez@versailles.ecole-paysage.fr

LALLET Bernard, directeur
CFA de la Haute Vienne 87430 Verneuil sur Vienne
Tél : 05 55 48 44 09 Courriel : bernard.lallet@educagri.fr

LAPLACE Maryline, sous-directrice enseignement supérieur et recherche
MAP DGER, 1 ter avenue de Lowendal 75700 Paris 07 SP
Tél : 01 49 55 80 88 Courriel : maryline.laplace@agriculture.gouv.fr

LAUNAY Alain, directeur
EPL de l'Hérault 3224 route de Mende 34093 Montpellier cedex 5
Tél : 04 67 63 89 89 Courriel : alain.launay@educagri.fr

LEGAGNEUX Bruno, maître de conférences, directeur des études
Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Toulouse Toulouse avenue de l'Agrobiopole
BP 32607 Auzeville Tolosane 31326 Castanet Tolosan cedex
Tél : 05 62 19 39 29 Courriel : legagneux@ensat.fr

LEGRONNE Nicole, infirmière
EPL de Saint Herblain 5 rue de la Syonnière BP 117 44817 St Herblain
Tél : 02 40 94 99 30 Courriel : nicole.legronne@educagri.fr

LEMAIRE Philippe, animateur du réseau Tunisie
EPL d'Aix-Valabre 5065 route de Gardanne 13548 Gardanne Cedex
Tél : 94 42 65 43 20 Courriel : philippe.lemaire99@educagri.fr

LERBOURG Jérôme, chargé de mission
Mission de la stratégie et des systèmes d'information
MAP DGER 1 ter avenue de Lowendal 75700 Paris 07 SP
Tél : 01 49 55 51 66 Courriel : jerome.lerbourg@educagri.fr

LONGUEVILLE Bernard, directeur
EPL Saint Herblain 5 rue de la Syonniere BP 117 44817 St Herblain cedex
Tél : 02 40 94 99 30 Courriel : bernard.longueville@educagri.fr

MAGNE Joël, animateur du réseau Cameroun
LEGTA Clermont Ferrand Marmilhat BP 116 63370 Lempdes
Tél : 04 73 83 72 50 Courriel : joel.magne@educagri.fr

MARAGNANI Alain, chargé de mission réseau international FAR, ex-inspecteur de
l'enseignement agricole-coopération internationale
Montpellier SupAgro 1101, av. Agropolis BP 5098 34033 Montpellier cedex 01
Tél : 06 87 38 89 58 Courriel : alain.maragnani@orange.fr

MAZOIN Jean-François, président de l'assemblée des directeurs d'IUT
IUT A Paul Sabatier 115 C route de Narbonne BP 67701 31077 Toulouse cedex 4
Tél : 05 62 25 80 04 Courriel : jean-francois.mazoin@iut-tlse3.fr

MILHAS Andrée, coordinatrice master international agrofoodchain
ToulouseAgriCampus ENFA BP 22687 31 326 Castanet Tolosan Cedex
Tél : 05 61 75 34 44

NDERO Francis (Tchad), étudiant master
Montpellier SupAgro - IRC 1101, av. Agropolis BP 5098 34033 Montpellier cedex 01

NZANA ABANDA Raphaël (Cameroun), doctorant
Ecole Nationale de Formation Agronomique de Toulouse-Auzeville
Laboratoire d'agro-écologie BP 22687 31326 Castanet Tolosan cedex

PAULHAN Jean-Kely, coordonnateur de l'offre de formation
Campus France 79, avenue Denfert-Rochereau 75014 Paris
Tél : 01 53 63 35 03 Courriel : jean-kely.paulhan@campusfrance.org

PELLERIN Jean-Louis, professeur, directeur des relations internationales
Ecole Nationale Vétérinaire de Nantes Atlanpôle La Chantrerie BP 40706
44 307 Nantes Cedex 03
Tél : 02 40 68 78 03 Courriel : pellerin@vet-nantes.fr

PEREZ Myriam (Espagne), étudiante master
Montpellier SupAgro 1101, av. Agropolis BP 5098 34033 Montpellier cedex 01

PETIT Mathilde, déléguée aux relations internationales
Ecole Nationale d'Ingénieurs des Travaux Agricoles de Bordeaux
1, cours du Général de Gaulle CS 40201 33175 Gradignan cedex
Tél : 05 57 35 07 04 Courriel : m-petit@enitab.fr

PILLOT Didier, directeur des relations internationales
Montpellier SupAgro 1101, av. Agropolis BP 5098 34033 Montpellier Cedex 01
Tél : 04 67 61 70 69 Courriel : pillot@supagro.inra.fr

POUSSOU Dominique, chargé de mission
Montpellier SupAgro - Service d'appui aux formations agricoles et rurales à l'international
1101, avenue Agropolis BP 5098 34033 Montpellier cedex 01
Tél : 04 67 61 70 08 Courriel : dominique.poussou@educagri.fr

PRINCE Sarah, responsable des programmes d'échanges
Ecole d'Ingénieurs de Purpan 75, voie du TOEC 31706 Toulouse cedex
Tél : 05 61 15 30 41 Courriel : sarah.prince@purpan.fr

RAMIANDRISOA Yves, directeur,
CFPPA de Limoges les Vaseix 87430 Verneuil sur Vienne
Tél : 05 55 48 44 30 Courriel : yves.ramiandrisoa@educagri.fr

RESCAN Annette, enseignante responsable de filières BTSA
Ecole des Etablières route de Nantes BP 609 La Roche-sur-Yon cedex
Tél : 08 20 89 35 55 Courriel : annette.rescan@etablieres.fr

RUIZ Gerardo, chargé de mission
Bureau des relations européennes et de la coopération internationale
MAP DGER 1 ter, avenue de Lowendal 75700 Paris 07 SP
Tél : 01 49 55 53 53 Courriel : gerardo.ruiz@educagri.fr

SALIS Anaïs, coordinatrice des entretiens
Espace CampusFrance - Maroc 2, rue Al Yanboua Rabat
Tél : 00 212 37 72 68 17 Courriel : asalis@ifrabat.ma

SECK Maguette (Sénégal), élève-ingénieur
Montpellier SupAgro - IRC 1101, avenue Agropolis BP 5098 34033 Montpellier cedex 01

SONOHAT Gabriela, déléguée aux relations internationales
Ecole Nationale d'Ingénieurs des Travaux Agricoles de Clermont Ferrand
Site de Marmilhat 63370 Lempdes
Tél : 04 73 98 13 07 Courriel : gabriela.sonohat@educagri.fr

THABOUREY Cyril, chef de bureau
Direction de la coopération scientifique et universitaire
Bureau des centres pour les études en France 244, Bld Saint Germain 75303 Paris 07 SP
Tél : 01 43 17 97 89 Courriel : cyril.thabourey@diplomatie.gouv.fr

THIAM Kiné Wade (Sénégal), élève-ingénieur
Montpellier SupAgro - IRC 1101, avenue Agropolis BP 5098 34033 Montpellier cedex 01

ainsi que les équipes de direction, des enseignants et des personnels des EPL suivants :

Angoulême
Brie Comte Robert
Nîmes
Opunohu
Pau
Quimper

ANNEXE 5

GUIDES D'ENTRETIEN

DRI - Etablissement d'enseignement supérieur

Thèmes abordés⁵

Politique générale de l'établissement en matière de mobilité entrante

Objectifs, priorités,...

Le service des relations internationales

Rôle, personnels : nombre et qualification, organisation, relations avec les autres services et les départements de l'établissement,...

Les relations avec les services de la DGER :

SD ESR, SDI/BRECI, réseaux géographiques

Connaissance des publics accueillis

Nombre, origine, formations d'accueil : formation initiale d'ingénieur, de vétérinaire, licences, masters, doctorats, ...

(identifier à part les étudiants du programme Erasmus)

Activités de promotion

Sites Web, salons, services de CampusFrance, adhésion à des programmes (N+I par ex),...

Structuration de la promotion : collective, individuelle, nationale, régionale

Attractivité

Caractérisation, améliorations possibles,...

Les pratiques d'accueil

Aspects matériels, tutorat,...

Les bourses

Aide à l'obtention,...

Les langues

Cours de français, cours techniques en langues étrangères,...

Les partenariats (liés à la mobilité)

-en France : PRES, autres écoles agronomiques et vétérinaires, consortium,...

-à l'étranger : universités, écoles,...

Les difficultés rencontrées par les apprenants étrangers

Les améliorations possibles

La mutualisation

Quelle mutualisation dans l'ensemble des établissements de l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire ?

Possibilités de mise en place de groupes de travail thématiques ?

⁵

non exhaustif

Proiseurs - Proiseurs-adjoints - Enseignants chargés de coopération internationale

3 cas de figure :

- cas 1 : l'établissement a déjà reçu récemment des élèves étrangers et souhaite continuer
- cas 2 : l'établissement a déjà reçu des élèves, mais ne souhaite pas continuer
- cas 3 : l'établissement n'en a pas reçu, mais le souhaite pour l'avenir

Cas 1 :

1.1. Informations générales

- nombre d'étudiants reçus par an en moyenne
- origine
- option de TS ou licence professionnelle.
- procédure de recrutement

1.2. Motivations de l'établissement pour cet accueil

1.3. Difficultés rencontrées

- niveau des élèves : scientifique, linguistique
- aspects matériels : ressources des élèves, logement, nourriture

1.4. Mesures mises en place pour résoudre ces difficultés :

- aide matérielle, coaching, tutorat,...

1.5. Mise en place éventuelle d'une nouvelle procédure pour l'accueil des TS étrangers hors UE (hypothèse à tester)

- élaboration d'une charte qualité pour l'accueil étrangers (groupe de travail à mettre en place),
- engagement de l'établissement (si oui, nombre d'étudiants qu'il est possible d'accueillir ?)
- conditions de l'engagement

1.6. Etudiants de l'UE : Si charte ERASMUS, actions en cours (ECTS, langues,..)

Cas 2

21, 22, 23, 24 : idem 11, 12, 13, 14 .

2.5 Raisons de l'arrêt

Cas 3

3.1. Motivations pour cet accueil

3.2. Conditions souhaitables ou exigées

3.3. Idem 15 et 16

ANNEXE 6

L'AGENCE CAMPUS FRANCE - LES ESPACES CAMPUS FRANCE

Placée sous la tutelle du MAEE, du MEN et du MESR, CampusFrance est l'agence nationale pour la promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger. Elle s'est substituée à l'agence EduFrance et devrait à terme fusionner avec les deux autres opérateurs de la mobilité universitaire et scientifique que sont le CNOUS et EGIDE.

Statutairement, c'est un GIP associant l'état français, les établissements d'enseignement supérieur et leurs Conférences, notamment la Conférence des Grandes Ecoles. En 2008, l'agence compte 220 établissements adhérents dont 75 universités, une cinquantaine d'écoles d'ingénieurs et 15 autres grandes écoles.

CampusFrance a pour but de promouvoir les formations supérieures françaises dans le monde et d'offrir aux étudiants étrangers un parcours de réussite... du pays de départ jusqu'au pays d'accueil, de la première information jusqu'au séjour en France et au retour dans le pays d'origine..

Des Espaces CampusFrance (ECF) reliés à l'agence, mais placés sous l'autorité hiérarchique du SCAC des ambassades de France, ont été implantés dans de nombreux pays.

Ces espaces ont pour mission :

- de fournir aux candidats les informations nécessaires à l'élaboration de leur projet,
- de les aider à choisir la formation la plus adaptée.

mais aussi :

- de vérifier les diplômes et le niveau en langue française,
- d'aider les établissements français et les consulats à apprécier l'aptitude du candidat à suivre des études en France.

Dans une trentaine de pays ayant signé une convention avec CampusFrance, des procédures de candidature bien codifiées ont été mises en place. Ces procédures prévoient notamment l'obligation de passer un entretien personnalisé à l'ECF avant la demande de visa.

Des candidatures en ligne sont possibles pour les établissements français connectés.

CampusFrance organise chaque année plusieurs manifestations de promotion de l'enseignement supérieur français dans le monde et produit de nombreuses outils d'information (guides, catalogue des formations, formations en langue anglaise, annuaire de bourses, publications diverses,...) rédigés en plusieurs langues.

Le site campusfrance.org permet d'accéder à l'ensemble de ces ressources.

ANNEXE 7

PROGRAMS TAUGHT IN ENGLISH

All courses are taught in English:

AgroParis Tech

European Master's Degree in Food Studies

FESIA Institutes

Master Cheng in Agribusiness - Msc accredited by the "Conference des Grandes Ecoles" in France

Groupe ISA Lille

Master's degree in Industrial Biotechnology Management : a specialization in the Food Process Management

Toulouse Agri Campus

Master in Agrobiosciences : The Agrofood Chain

Institut Polytechnique LaSalle Beauvais

- Master level 30 ECTS : Technology of Food in France

- Master level 30 ECTS : Technology and Management of Biorenewable Products

More than 50 % courses are taught in English:

AgroParis Tech

Montpellier ENGREF centre

- Erasmus Mundus - Msc course in Sustainable Tropical Forestry

- European Master in Animal Breeding and Genetics

FESIA Institutes

MSc in European Animal Management (EURAMA)

Groupe ESA d'Angers

International Vintage Master - Erasmus Mundus Master course

Montpellier SupAgro

Vinifera EuroMaster - European Master of Science of Viticulture and Enology